



Villeneuve  
Saint Georges

ANNEE 2014  
4eme séance

## **COMPTE RENDU SYNTHETIQUE** **DE LA SEANCE ORDINAIRE** **DU 22 MAI 2014**

### **SÉANCE DU 22 MAI 2014**

L'an deux mille quatorze, le 22 mai, les membres du Conseil municipal de la Commune de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, se sont réunis à 19h30 à la salle Malraux, 2 allée Henri Matisse, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **ETAIENT PRÉSENTS**

Mme le Maire, Daniel HENRY, Laurent DUTHEIL, Elsa BARDEAUX (jusqu'au point n°3), Sylvie RICHETON, Charles KNOPFER (jusqu'au point n°11), Yannick PILATTE, Guillaume POIRET, Nathalie DINNER, Christian JONCRET, Bénédicte BOUSSON-JANEAU, Marema GAYE, Jean-Pierre DAVIDÉ, Maurice BELVA, Omar CHERIGUENE, Sabah CABELLO-SANCHEZ, Marc THIBERVILLE, Soazic DEBBACHE, Mariam DOUMBIA, Birol BIYIK, Mohamed BEN YAKHLEF, Kalaiyarasi RAVIENDRANATHAN, Alexandre BOYER, Mubbashar KHOKHAR (jusqu'au point n°19), Julia MORO, Nadia BEN MOUSSA, Stéphanie ALEXANDRE, Imen GUEDDA, Michel FAISSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT, Kristell NIASME.

### **ABSENTS REPRESENTÉS**

Elsa BARDEAUX a donné procuration à Kalaiyarasi RAVIENDRANATHAN (à partir du point n°4)  
Charles KNOPFER a donné procuration à Marema GAYE (à partir du point n° 12)  
José GRACIA a donné procuration à Marc THIBERVILLE  
Insaf CHEBAANE a donné procuration à Nathalie DINNER  
Mubbashar KHOKHAR a donné procuration à Guillaume POIRET (à partir du point n°20)

### **ABSENTS NON REPRESENTÉS**

Dominique JOLY

### **PARTICIPAIENT A LA RÉUNION**

M. Julien ZOUGHEBI, Directeur de Cabinet  
M. Jean-Yves PEZENNEC, Directeur Général des Services  
Mme Diana ZEMOURI, Directeur Général Adjoint des Services  
M. Daniel FIBERT, Directeur Général Adjoint des Services  
Mme Isabelle LEPERCQ, Directeur Général Adjoint des Services  
M. Vincent COLIN, Directeur des services techniques  
Mme Aurore RANÇON MEYREL, Responsable du secrétariat général et des affaires juridiques

---

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme Imen GUEDDA** a été désigné pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée. **M. Jean-Yves PEZENNEC**, Directeur Général des Services de la Ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

---

Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, **Imen GUEDDA**, Secrétaire de Séance.

## **APPEL NOMINAL**

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 04 et 10 avril 2014**

#### **DAUP**

##### **Urbanisme**

#### **1 Révision du Plan Local d'Urbanisme : débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

Le Conseil municipal prend acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du Conseil municipal.

##### **Urbanisme**

#### **2 Acquisition amiable d'un terrain sis Chemin de la Grange cadastré AM 76**

Le Conseil municipal approuve l'acquisition amiable d'un terrain non bâti sis chemin de la Grange, cadastré AM 76, d'une superficie de 531 m<sup>2</sup>, au prix de 13 000 €

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les actes correspondants.

**Par 35 voix pour,**

**M. ESPINAR, Mme LAVOCAT et Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,**

#### **3 Acquisition amiable d'un terrain sis 121 chemin des Pêcheurs, démolition des bâtis et demande de subventions**

Le Conseil municipal approuve l'acquisition à l'amiable d'un terrain sis 121 chemin des Pêcheurs, cadastré AR 164, d'une superficie de 743 m<sup>2</sup>, comportant un pavillon d'une surface de 157 m<sup>2</sup>, au prix de 350 000 €

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les actes correspondants.

Le Conseil municipal autorise la prise en charge financière au pro rata du jour de la signature de l'acte notarié de la taxe foncière.

Le Conseil municipal sollicite auprès des partenaires du projet, et notamment le Préfet du Val-de-Marne, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France et le Conseil Général du Val-de-Marne l'attribution de subventions aussi élevées que possible pour procéder à l'acquisition amiable du terrain sis 121 chemin des Pêcheurs et à la démolition des bâtis.

Le Conseil municipal sollicite auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie l'avance sans frais de la somme restant pour l'acquisition des biens susvisés.

Le Conseil municipal autorise le Maire à déposer les permis de démolir et/ou d'aménager nécessaires à la réalisation du projet et à signer les actes correspondants.

**Par 35 voix pour,**

**M. ESPINAR, Mme LAVOCAT et Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,**

## ADMINISTRATION GENERALE

### **4 Adoption du scrutin public pour procéder à certaines nominations**

Le Conseil municipal décide d'adopter le scrutin public pour procéder aux nominations ou aux présentations des membres, ou représentants de la commune, au sein des organismes suivants :

- Commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)
- Commission consultative des services publics locaux
- Correspondant Défense
- Correspondant Sécurité routière
- Association SYNCOM
- Association pour le développement sanitaire
- Association de prévention, soins et insertion
- Association L'accueil
- Association Orbival
- Association Les Francas
- Association Bruitparif
- Conseils d'administration des établissements scolaires : Lycée Arago, Collège Jules Ferry,
- Collège Roland Garros, Collège Brossolette
- Conseils d'école
- L'office public de l'Habitat de Villeneuve Saint Georges

#### **A l'unanimité des membres présents et représentés**

### **5 Désignation des représentants de la commune :**

#### - Commissions

#### ***a Commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)***

Le Conseil municipal élit les représentants de la commune au sein de la Commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine comme suit :

Titulaires : Nathalie DINNER, Jean-Pierre DAVIDE, Alexandre BOYER, Charles KNOPFER, Guillaume POIRET et Philippe GAUDIN,

Suppléants : Christian JONCRET, Marc THIBERVILLE, Yannick PILATTE, Birol BIYIK, Bénédicte BOUSSON JANEAU et Michel FAISSE.

**Mme ALTMAN, M. HENRY, M. DUTHEIL, Mme BARDEAUX, Mme RICHTON, M. KNOPFER, M. PILATTE, M. POIRET, Mme DINNER pour son compte et celui de Mme CHEBAANE, M. JONCRET, Mme BOUSSON-JANEAU, Mme GAYE, M. DAVIDE, M. BELVA, M. CHERIGUENE, Mme CABELLO SANCHEZ, M. THIBERVILLE pour son compte et celui de M. GRACIA, Mme DEBBACHE, Mme DOUMBIA, M. BIYIK, M. BEN YAKHLEF, Mme RAVIENDRANATHAN, M. BOYER, M. KHOKHAR, Mme MORO, Mme BEN MOUSSA, Mme ALEXANDRE, Mme. GUEDDA, ayant voté pour la liste Villeneuve à gauche,**

**M. GAUDIN, Mme. NIASME, M. FAISSE, Mme PEYNOT, M. MAILLOCHON, ayant voté pour la liste Agir pour Villeneuve,**

**Mme LAVOCAT, M. ESPINAR, Mme MARIE DE FICQUELMONT, ayant voté pour la liste Villeneuve-Saint-Georges sécurité,**

#### ***b Commission consultative des services publics locaux***

Le Conseil municipal désigne au scrutin public les représentants de la commune à la commission consultative des services publics locaux comme suit :

Titulaires : Daniel HENRY, Insaf CHEBAANE, Elsa BARDEAUX, Charles KNOPFER et Philippe GAUDIN,

Suppléants : Christian JONCRET, Nathalie DINNER, Imen GUEDDA, Guillaume POIRET et Kristell NIASME.

**Mme ALTMAN, M. HENRY, M. DUTHEIL, Mme BARDEAUX, Mme RICHTON, M. KNOPFER, M. PILATTE, M. POIRET, Mme DINNER pour son compte et celui de Mme CHEBAANE, M. JONCRET, Mme BOUSSON-JANEAU, Mme GAYE, M. DAVIDE, M. BELVA, M. CHERIGUENE, Mme CABELLO SANCHEZ, M. THIBERVILLE pour son compte et celui de M. GRACIA, Mme DEBBACHE, Mme DOUMBIA, M. BIYIK, M. BEN YAKHLEF, Mme RAVIENDRANATHAN, M. BOYER, M. KHOKHAR, Mme MORO, Mme BEN MOUSSA, Mme ALEXANDRE, Mme. GUEDDA, ayant voté pour la liste Villeneuve à gauche;**

**M. GAUDIN, Mme. NIASME, M. FAISSE, Mme PEYNOT, M. MAILLOCHON, ayant voté pour la liste Agir pour Villeneuve;**

**Mme LAVOCAT, M. ESPINAR, Mme MARIE DE FICQUELMONT, ayant voté pour la liste Villeneuve-Saint-Georges sécurité;**

### *c Correspondant Défense*

Le Conseil municipal élit Yannick PILATTE en tant que « Correspondant Défense ».

**Mme ALTMAN, M. HENRY, M. DUTHEIL, Mme BARDEAUX, Mme RICHTON, M. KNOPFER, M. PILATTE, M. POIRET, Mme DINNER pour son compte et celui de Mme CHEBAANE, M. JONCRET, Mme BOUSSON-JANEAU, Mme GAYE, M. DAVIDE, M. BELVA, M. CHERIGUENE, Mme CABELLO SANCHEZ, M. THIBERVILLE pour son compte et celui de M. GRACIA, Mme DEBBACHE, Mme DOUMBIA, M. BIYIK, M. BEN YAKHLEF, Mme RAVIENDRANATHAN, M. BOYER, M. KHOKHAR, Mme MORO, Mme BEN MOUSSA, Mme ALEXANDRE, Mme. GUEDDA, ayant voté pour Yannick PILATTE de la liste Villeneuve à gauche,**

**M. GAUDIN, Mme. NIASME, M. FAISSE, Mme. PEYNOT, M. MAILLOCHON, ayant voté pour Pierre MAILLOCHON de la liste Agir pour Villeneuve,**

**Mme. LAVOCAT, M. ESPINAR, Mme. MARIE DE FICQUELMONT, ayant voté pour Jean-Paul ESPINAR de la liste Villeneuve-Saint-Georges sécurité,**

### *d Correspondant Sécurité routière*

Le Conseil municipal élit : Daniel HENRY en tant que « Correspondant Sécurité routière ».

**Mme ALTMAN, M. HENRY, M. DUTHEIL, Mme BARDEAUX, Mme RICHTON, M. KNOPFER, M. PILATTE, M. POIRET, Mme DINNER pour son compte et celui de Mme CHEBAANE, M. JONCRET, Mme BOUSSON-JANEAU, Mme GAYE, M. DAVIDE, M. BELVA, M. CHERIGUENE, Mme CABELLO SANCHEZ, M. THIBERVILLE pour son compte et celui de M. GRACIA, Mme DEBBACHE, Mme DOUMBIA, M. BIYIK, M. BEN YAKHLEF, Mme RAVIENDRANATHAN, M. BOYER, M. KHOKHAR, Mme MORO, Mme BEN MOUSSA, Mme ALEXANDRE, Mme. GUEDDA, ayant voté pour Daniel HENRY de la liste Villeneuve à gauche,**

**M. GAUDIN, Mme. NIASME, M. FAISSE, Mme. PEYNOT, M. MAILLOCHON, Mme. LAVOCAT, M. ESPINAR, Mme. MARIE DE FICQUELMONT, ayant voté pour Pierre MAILLOCHON de la liste Agir pour Villeneuve,**

- Associations :

**e Association SYNCOM**

Le Conseil municipal élit en tant que représentants de la commune à l'assemblée générale de l'association SYNCOM : Daniel HENRY titulaire et Birol BIYIK suppléant.

**Mme ALTMAN, M. HENRY, M. DUTHEIL, Mme BARDEAUX, Mme RICHETON, M. KNOPFER, M. PILATTE, M. POIRET, Mme DINNER pour son compte et celui de Mme CHEBAANE, M. JONCRET, Mme BOUSSON-JANEAU, Mme GAYE, M. DAVIDE, M. BELVA, M. CHERIGUENE, Mme CABELLO SANCHEZ, M. THIBERVILLE pour son compte et celui de M. GRACIA, Mme DEBBACHE, Mme DOUMBIA, M. BIYIK, M. BEN YAKHLEF, Mme RAVIENDRANATHAN, M. BOYER, M. KHOKHAR, Mme MORO, Mme BEN MOUSSA, Mme ALEXANDRE, Mme. GUEDDA, ayant voté pour la liste Villeneuve à gauche,**

**Mme LAVOCAT, M. ESPINAR, Mme MARIE DE FICQUELMONT, ayant voté pour la liste Villeneuve-Saint-Georges sécurité,**

**M. GAUDIN, Mme. NIASME, M. FAISSE, Mme PEYNOT, M. MAILLOCHON, s'étant abstenus,**

**f Association pour le développement sanitaire**

Le Conseil municipal élit : Kalaiyarasi RAVIENDRANATHAN, Bénédicte BOUSSON-JANEAU et Omar CHERIGUENE, en tant que représentants de la commune au conseil d'administration de l'association pour le développement sanitaire.

**Mme ALTMAN, M. HENRY, M. DUTHEIL, Mme BARDEAUX, Mme RICHETON, M. KNOPFER, M. PILATTE, M. POIRET, Mme DINNER pour son compte et celui de Mme CHEBAANE, M. JONCRET, Mme BOUSSON-JANEAU, Mme GAYE, M. DAVIDE, M. BELVA, M. CHERIGUENE, Mme CABELLO SANCHEZ, M. THIBERVILLE pour son compte et celui de M. GRACIA, Mme DEBBACHE, Mme DOUMBIA, M. BIYIK, M. BEN YAKHLEF, Mme RAVIENDRANATHAN, M. BOYER, M. KHOKHAR, Mme MORO, Mme BEN MOUSSA, Mme ALEXANDRE, Mme. GUEDDA, ayant voté pour la liste Villeneuve à gauche,**

**M. GAUDIN, Mme. NIASME, M. FAISSE, Mme PEYNOT, M. MAILLOCHON, ayant voté pour la liste Agir pour Villeneuve,**

**Mme LAVOCAT, M. ESPINAR, Mme MARIE DE FICQUELMONT, ayant voté pour la liste Villeneuve-Saint-Georges sécurité,**

**g Association de prévention, soins et insertion**

Le Conseil municipal élit : Bénédicte BOUSSON-JANEAU en tant que représentante de la commune à l'assemblée générale de l'association de prévention, soins et insertion (A.P.S.I).

**Mme ALTMAN, M. HENRY, M. DUTHEIL, Mme BARDEAUX, Mme RICHETON, M. KNOPFER, M. PILATTE, M. POIRET, Mme DINNER pour son compte et celui de Mme CHEBAANE, M. JONCRET, Mme BOUSSON-JANEAU, Mme GAYE, M. DAVIDE, M. BELVA, M. CHERIGUENE, Mme CABELLO SANCHEZ, M. THIBERVILLE pour son compte et celui de M. GRACIA, Mme DEBBACHE, Mme DOUMBIA, M. BIYIK, M. BEN YAKHLEF, Mme RAVIENDRANATHAN, M. BOYER, M. KHOKHAR, Mme MORO, Mme BEN MOUSSA, Mme ALEXANDRE, Mme. GUEDDA, ayant voté pour Bénédicte BOUSSON-JANEAU de la liste Villeneuve à gauche,**

**M. GAUDIN, Mme. NIASME, M. FAISSE, Mme PEYNOT, M. MAILLOCHON, Mme LAVOCAT, M. ESPINAR, Mme MARIE DE FICQUELMONT, n'ayant pas pris part au vote,**

***h Association L'accueil***

Le Conseil municipal élit : Kalaiyarasi RAVIENDRANATHAN, Charles KNOPFER, Sylvie RICHETON et Christian JONCRET en tant que représentants de la commune au sein du conseil d'administration de l'association l'Accueil.

**Mme ALTMAN, M. HENRY, M. DUTHEIL, Mme BARDEAUX, Mme RICHETON, M. KNOPFER, M. PILATTE, M. POIRET, Mme DINNER pour son compte et celui de Mme CHEBAANE, M. JONCRET, Mme BOUSSON-JANEAU, Mme GAYE, M. DAVIDE, M. BELVA, M. CHERIGUENE, Mme CABELLO SANCHEZ, M. THIBERVILLE pour son compte et celui de M. GRACIA, Mme DEBBACHE, Mme DOUMBIA, M. BIYIK, M. BEN YAKHLEF, Mme RAVIENDRANATHAN, M. BOYER, M. KHOKHAR, Mme MORO, Mme BEN MOUSSA, Mme ALEXANDRE, Mme. GUEDDA, ayant voté pour la liste Villeneuve à gauche,**

**M. GAUDIN, Mme. NIASME, M. FAISSE, Mme PEYNOT, M. MAILLOCHON, ayant voté pour la liste Agir pour Villeneuve,**

**Mme LAVOCAT, M. ESPINAR, Mme MARIE DE FICQUELMONT, s'étant abstenus,**

***i Association Orbival***

Le Conseil municipal élit : Marc THIBERVILLE en tant que représentant de la commune au sein du conseil d'administration de l'association « Orbival, un métro pour la banlieue ».

**Mme ALTMAN, M. HENRY, M. DUTHEIL, Mme BARDEAUX, Mme RICHETON, M. KNOPFER, M. PILATTE, M. POIRET, Mme DINNER pour son compte et celui de Mme CHEBAANE, M. JONCRET, Mme BOUSSON-JANEAU, Mme GAYE, M. DAVIDE, M. BELVA, M. CHERIGUENE, Mme CABELLO SANCHEZ, M. THIBERVILLE pour son compte et celui de M. GRACIA, Mme DEBBACHE, Mme DOUMBIA, M. BIYIK, M. BEN YAKHLEF, Mme RAVIENDRANATHAN, M. BOYER, M. KHOKHAR, Mme MORO, Mme BEN MOUSSA, Mme ALEXANDRE, Mme. GUEDDA, ayant voté pour Marc THIBERVILLE de la liste Villeneuve à gauche,**

**M. GAUDIN, Mme. NIASME, M. FAISSE, Mme PEYNOT, M. MAILLOCHON, Mme LAVOCAT, M. ESPINAR, Mme MARIE DE FICQUELMONT, n'ayant pas pris part au vote**

***j Association Les Francas***

Le Conseil municipal élit : Elsa BARDEAUX en tant que représentante de la commune au sein comité directeur de l'association Les Francas.

**Mme ALTMAN, M. HENRY, M. DUTHEIL, Mme BARDEAUX, Mme RICHETON, M. KNOPFER, M. PILATTE, M. POIRET, Mme DINNER pour son compte et celui de Mme CHEBAANE, M. JONCRET, Mme BOUSSON-JANEAU, Mme GAYE, M. DAVIDE, M. BELVA, M. CHERIGUENE, Mme CABELLO SANCHEZ, M. THIBERVILLE pour son compte et celui de M. GRACIA, Mme DEBBACHE, Mme DOUMBIA, M. BIYIK, M. BEN YAKHLEF, Mme RAVIENDRANATHAN, M. BOYER, M. KHOKHAR, Mme MORO, Mme BEN MOUSSA, Mme ALEXANDRE, Mme. GUEDDA, ayant voté pour Elsa BARDEAUX de la liste Villeneuve à gauche,**

**M. GAUDIN, Mme. NIASME, M. FAISSE, Mme PEYNOT, M. MAILLOCHON, Mme LAVOCAT, M. ESPINAR, Mme MARIE DE FICQUELMONT, n'ayant pas pris part au vote,**

***k Association Bruitparif***

Le Conseil municipal élit : Laurent DUTHEIL en tant que représentant de la commune au sein de l'assemblée générale de l'association Bruitparif.

**Mme ALTMAN, M. HENRY, M. DUTHEIL, Mme BARDEAUX, Mme RICHTON, M. KNOPFER, M. PILATTE, M. POIRET, Mme DINNER pour son compte et celui de Mme CHEBAANE, M. JONCRET, Mme BOUSSON-JANEAU, Mme GAYE, M. DAVIDE, M. BELVA, M. CHERIGUENE, Mme CABELLO SANCHEZ, M. THIBERVILLE pour son compte et celui de M. GRACIA, Mme DEBBACHE, Mme DOUMBIA, M. BIYIK, M. BEN YAKHLEF, Mme RAVIENDRANATHAN, M. BOYER, M. KHOKHAR, Mme MORO, Mme BEN MOUSSA, Mme ALEXANDRE, Mme. GUEDDA, ayant voté pour Laurent DUTHEIL de la liste Villeneuve à gauche,**

**M. GAUDIN, Mme. NIASME, M. FAISSE, Mme PEYNOT, M. MAILLOCHON, Mme LAVOCAT, M. ESPINAR, Mme MARIE DE FICQUELMONT, n'ayant pas pris part au vote,**

***l Conseils d'administration des établissements scolaires***

Le Conseil municipal élit les représentants de la commune au sein de chaque conseil d'administration des collèges et lycée de la commune, à savoir le Collège Jules Ferry, le Collège Rolland Garros, le Collège Brossolette, et le Lycée Arago comme suit :

| Lycée Arago                 |                      |
|-----------------------------|----------------------|
| Titulaire                   | Suppléant            |
| Nadia BEN MOUSSA            | Elsa BARDEAUX        |
| Sylvie RICHTON              | Omar CHERIGUENE      |
| Collège Jules Ferry         |                      |
| Titulaires                  | Suppléants           |
| Kalaiyarasi RAVIENDRANATHAN | Mohammed BEN YAKHLEF |
| Mariam DOUMBIA              | Daniel HENRY         |
| Sabah CABELLO SANCHEZ       | Guillaume POIRET     |
| Collège Rolland Garros      |                      |
| Titulaires                  | Suppléants           |
| Elsa BARDEAUX               | Maurice BELVA        |
| Imen GUEDDA                 | Sylvie RICHTON       |
| Nadia BEN MOUSSA            | Stéphanie ALEXANDRE  |
| Collège Brossolette         |                      |
| Titulaire                   | Suppléants           |
| Insaf CHEBAANE              | Jean Pierre DAVIDE   |
| Omar CHERIGUENE             | Maurice BELVA        |
| Bénédicte BOUSSON JANEAU    | Mubbashar KHOKHAR    |

**Mme ALTMAN, M. HENRY, M. DUTHEIL, Mme BARDEAUX, Mme RICHTON, M. KNOPFER, M. PILATTE, M. POIRET, Mme DINNER pour son compte et celui de Mme CHEBAANE, M. JONCRET, Mme BOUSSON-JANEAU, Mme GAYE, M. DAVIDE, M. BELVA, M. CHERIGUENE, Mme CABELLO SANCHEZ, M. THIBERVILLE pour son compte et celui de M. GRACIA, Mme DEBBACHE, Mme DOUMBIA, M. BIYIK, M. BEN YAKHLEF, Mme RAVIENDRANATHAN, M. BOYER, M. KHOKHAR, Mme MORO, Mme BEN MOUSSA, Mme ALEXANDRE, Mme. GUEDDA, ayant voté pour la liste Villeneuve à gauche,**

**M. GAUDIN, Mme. NIASME, M. FAISSE, Mme PEYNOT, M. MAILLOCHON, Mme LAVOCAT, M. ESPINAR, Mme MARIE DE FICQUELMONT, n'ayant pas pris part au vote, m Conseils d'école**

Le Conseil municipal élit le conseiller municipal en qualité de représentant de la commune au sein de chaque conseil d'école des écoles maternelles et élémentaires de la commune comme suit :

|                                   |                             |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| Ecole des Poètes                  | Daniel HENRY                |
| Ecole maternelle Saint Exupéry    | Christian JONCRET           |
| Ecole élémentaire A Saint Exupéry | Marc THIBERVILLE            |
| Ecole élémentaire B Saint Exupéry | Mariam DOUMBIA              |
| Ecole maternelle Anatole France   | Nadia BEN MOUSSA            |
| Ecole élémentaire Anatole France  | Birol BIYIK                 |
| Ecole maternelle Condorcet        | Bénédicte BOUSSON JANEAU    |
| Ecole élémentaire A Condorcet     | Guillaume POIRET            |
| Ecole élémentaire B Condorcet     | Julia MORO                  |
| Ecole maternelle Paul Bert        | Alexandre BOYER             |
| Ecole élémentaire Paul Bert       | Yannick PILATTE             |
| Ecole maternelle Berthelot        | Stéphanie ALEXANDRE         |
| Ecole élémentaire Berthelot       | Soazic DEBBACHE             |
| Ecole maternelle Marc Seguin      | Imen GUEDDA                 |
| Ecole élémentaire Marc Seguin     | Maurice BELVA               |
| Ecole Jules Ferry                 | Nathalie DINNER             |
| Ecole Paul Vaillant Couturier     | Elsa BARDEAUX               |
| Ecole Victor Duruy                | Sabah CABELLO SANCHEZ       |
| Ecole Jean Zay                    | Kalaiyarasi RAVIENDRANATHAN |
| Ecole Lafontaine                  | Marema GAYE                 |

**Mme ALTMAN, M. HENRY, M. DUTHEIL, Mme BARDEAUX, Mme RICHTON, M. KNOPFER, M. PILATTE, M. POIRET, Mme DINNER pour son compte et celui de Mme CHEBAANE, M. JONCRET, Mme BOUSSON-JANEAU, Mme GAYE, M. DAVIDE, M. BELVA, M. CHERIGUENE, Mme CABELLO SANCHEZ, M. THIBERVILLE pour son compte et celui de M. GRACIA, Mme DEBBACHE, Mme DOUMBIA, M. BIYIK, M. BEN YAKHLEF, Mme RAVIENDRANATHAN, M. BOYER, M. KHOKHAR, Mme MORO, Mme BEN MOUSSA, Mme ALEXANDRE, Mme. GUEDDA, ayant voté pour la liste Villeneuve à gauche,**

**M. GAUDIN, Mme. NIASME, M. FAISSE, Mme PEYNOT, M. MAILLOCHON, Mme LAVOCAT, M. ESPINAR, Mme MARIE DE FICQUELMONT, n'ayant pas pris part au vote,**

6 Syndicat intercommunal funéraire de la région Ile de France (SIFUREP) : Désignation des représentants

7 Désignation des personnalités qualifiées au sein de l'OPH

Le Conseil municipal désigne Marilyne HERLIN (maire adjoint d'Orly en charge de l'habitat) et Martine CARON (maire adjoint de Bonneuil en charge de l'habitat) en tant que personnalités qualifiées ayant la qualité d'élus au sein du conseil d'administration de l'OPH de Villeneuve-Saint-Georges.

Le Conseil municipal désigne Martine AUBERT en tant personnalité qualifiée en remplacement de M. Pascal CAYRE.

**Mme ALTMAN, M. HENRY, M. DUTHEIL, Mme BARDEAUX, Mme RICHTON, M. KNOPFER, M. PILATTE, M. POIRET, Mme DINNER pour son compte et celui de Mme CHEBAANE, M. JONCRET, Mme BOUSSON-JANEAU, Mme GAYE, M. DAVIDE, M. BELVA, M. CHERIGUENE, Mme CABELLO SANCHEZ, M. THIBERVILLE pour son compte et celui de M. GRACIA, Mme DEBBACHE, Mme DOUMBIA, M. BIYIK, M. BEN YAKHLEF,**

**Mme RAVIENDRANATHAN, M. BOYER, M. KHOKHAR, Mme MORO, Mme BEN MOUSSA, Mme ALEXANDRE, Mme. GUEDDA, ayant voté pour la liste Villeneuve à gauche,**

**M. GAUDIN, Mme. NIASME, M. FAISSE, Mme PEYNOT, M. MAILLOCHON, Mme LAVOCAT, M. ESPINAR, Mme MARIE DE FICQUELMONT, n'ayant pas pris part au vote,**

## **RESSOURCES**

### Ressources humaines

#### **8 Programme annuel d'accès à l'emploi titulaire**

Le Conseil municipal adopte le programme annuel d'accès à l'emploi titulaire, annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal autorise le Maire à confier au Centre de Gestion l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme.

Le Conseil municipal autorise le Maire à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

**Par 35 voix pour,**

**M. ESPINAR, Mme LAVOCAT et Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote**

#### **9 Modification des effectifs du personnel communal**

Le Conseil municipal modifie le tableau des effectifs, comme suit :

| GRADES  | EFFECTIF BUDGETAIRE | MODIFICATIONS |             | NOUVEL EFFECTIF |
|---|---------------------|---------------|-------------|-----------------|
| Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe temps complet                  | 61                  | - 1           | + 1         | 61              |
| Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet                | 23                  | - 1           | + 1         | 23              |
| Rédacteur à temps complet   | 12                  |               | + 2         | 14              |
| Attaché à temps complet   | 18                  |               | + 1         | 19              |
| Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet                    | 293                 | - 2           |             | 291             |
| Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet                    | 9                   | - 2           |             | 7               |
| Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet          | 18                  | - 3           |             | 15              |
| Agent de maîtrise à temps complet   | 19                  |               | + 4         | 23              |
| Agent social de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet                         | 2                   |               | + 1         | 3               |
| ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet                                   | 22                  | - 1           |             | 21              |
| Auxiliaire de puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet           | 3                   |               | + 1         | 4               |
| Médecin hors classe à temps non complet 6h00                                    | 2                   | - 1           |             | 1               |
| Psychologue de classe normale à temps non complet 7h00                          | 0                   |               | + 1         | 1               |
| Assistant de conservation à temps complet                                       | 0                   |               | + 1         | 1               |
| Assistant de conservation principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet  | 3                   | - 1           |             | 2               |
| Professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet 4h00 | 3                   | - 1           |             | 2               |
| Professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet 3h00 | 1                   | - 1           |             | 0               |
| Professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet 7h00 | 0                   |               | + 1         | 1               |
| <b>TOTAL</b>  | <b>489</b>          | <b>- 14</b>   | <b>+ 14</b> | <b>489</b>      |

Le Conseil municipal dit que ces modifications prennent effet au 1<sup>er</sup> juin 2014

**Par 35 voix pour,**

**M. ESPINAR, Mme LAVOCAT et Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote**

### **10 Indemnisation des travaux supplémentaires pour élections : indemnité forfaitaire supplémentaire pour élection**

Le Conseil municipal décide de fixer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE) selon les modalités et suivant les montants définis par le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 et l'arrêté du 27 février 1962 pour l'ensemble des agents qui participent à l'organisation des scrutins et qui sont exclus du bénéfice des IHTS.

Le Conseil municipal dit que le montant de référence pour le calcul de l'IFCE sera celui de l'IFTS de 2<sup>ème</sup> catégorie en vigueur assorti d'un coefficient de 8, de façon à déterminer un crédit global par tour de scrutin et un montant maximum par bénéficiaire.

Le Conseil municipal dit que les attributions individuelles seront établies en fonction du travail effectué. Le paiement de cette indemnité sera effectué après chaque tour de consultations électorales.

Le Conseil municipal dit que les dispositions de l'indemnité faisant l'objet de la présente délibération pourront être étendues aux agents non titulaires de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

**Par 35 voix pour,**

**M. ESPINAR, Mme LAVOCAT et Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote**

#### Finances

### **11 Avenant marché public Fourniture, pose, entretien et exploitation du mobilier urbain**

Le Conseil municipal décide de passer un avenant n°1 avec la société CLEAR CHANEL FRANCE domiciliée au 4, place des ailes 92641 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX, prolongeant la durée du marché initial de 6 mois.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ledit avenant.

**Par 35 voix pour,**

**M. ESPINAR, Mme LAVOCAT et Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote**

### **12 Fourniture de documents (livres, livres-audio, dvd, cd audio et cédérom) pour les médiathèques : Autorisation de signature du marché**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le marché à bons de commande pour la fourniture de documents pour les médiathèques comme suit :

**Lot n° 1 : office de nouveautés et livres pour la jeunesse (fiction, documentaires, bandes dessinées, livres audio)**

Société Alizé-SFL

Pour un montant annuel estimé à 23 000 €TTC

**Lot n° 2 : office de nouveautés et commandes de livres pour adultes (fiction, documentaires, bandes dessinées livres audio) et livres pour adultes à gros caractères**

Société Alizé-SFL

Pour un montant annuel estimé à 23 000 €TTC

**Lot n° 3 : commandes de CD audio avec notices unimarc pour la section musique**

Société GAM SAS

Pour un montant annuel estimé à 13 000 €TTC

**Lot n° 4 : office et commande de cédérom (jeux ludo-éducatifs ou documentaires) pour l'espace multimédia**

Société CIRCLE SARL

Pour un montant annuel estimé à 6 000 €TTC

**Lot n° 5 : commande de DVD**

Société ADAV

Pour un montant annuel estimé à 10 000 €TTC

**Par 35 voix pour,****M. ESPINAR, Mme LAVOCAT et Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote****13 Modification des tarifs municipaux pour 2014**

Le Conseil municipal fixe conformément aux tableaux ci-dessous, les tarifs et redevances des services communaux.

**Cours de dessins (prix au trimestre)**

|                                  |          |
|----------------------------------|----------|
| Villeneuvois                     |          |
| <i>Adultes</i>                   | 82.00 €  |
| <i>Enfants et non-imposables</i> | 41.00 €  |
| Non Villeneuvois                 |          |
| <i>Adultes</i>                   | 113.00 € |
| <i>Enfants</i>                   | 57.00€   |

**Spectacles scolaires (prix par enfant)**

|                            | Etablissements scolaires de Villeneuve St Georges | Etablissements scolaires hors Villeneuve St Georges * |
|----------------------------|---|---|
| Maternelles / Elémentaires | 3.00 €  | 5.00 €  |
| Collèges / Lycées          | 3.00 €  | 7.00 €  |

\* La priorité est accordée aux établissements scolaires villeneuvois.

Les animations ou ateliers organisés autour des spectacles ou des expositions sont gratuits.

Chaque élève ayant assisté à une représentation sur le temps scolaire est invité lorsqu'il revient voir le même spectacle lors d'une représentation tout public.

**Pass « sport et culture »**

le Théâtre municipal mettra en place au 30 août 2014 un Pass « Sport et Culture» pour les 2 spectacles programmés dans ce cadre lors de la saison 2014-2015 :

- *Italie-Brésil 3 à 2* / Davide Enia / Samedi 8 novembre 2014

- *Ali 74, le combat du siècle* / Nicolas Bonneau, Mikael Plunian et Fannytastic / Samedi 22 novembre 2014

Ce pass individualisé permettra aux spectateurs ayant acheté une place pour chacun de ces deux spectacles de bénéficier d'une adhésion gratuite au ciné-club Ciné Passion, consacré au sport de septembre à décembre 2014.

**Par 35 voix pour,**  
**M. ESPINAR, Mme LAVOCAT et Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote**

#### **14 Répartition des subventions aux associations locales**

Le Conseil municipal attribue, au titre de l'exercice 2014, les subventions de fonctionnement figurant dans le tableau joint à la présente délibération, les crédits correspondant étant ouvert à la nature 6574

Le Conseil municipal donne pouvoir au Maire pour signer les conventions nécessaires

**Pour l'ensemble des associations sauf France Palestine :**  
**A l'unanimité des membres présents et représentés**

**Pour l'association France Palestine :**

**Par 32 voix pour,**  
**Mme GAYE pour le compte de M KNOPFER, M FAISSE, M MAILLOCHON, Mme PEYNOT, M GAUDIN Mme NIASME ayant voté contre**

#### **15 Carnaval des enfants – Participation de la Ville aux frais engagés par les écoles et les associations**

Le Conseil municipal alloue une participation financière de 920 €aux coopératives des écoles participantes pour le Carnaval des enfants, répartie comme suit :

- Maternelle Anatole FRANCE: 260 €;
- Maternelle LA FONTAINE : 260 €;
- Élémentaire SAINT-EXUPÉRY A : 400 €

Le Conseil municipal alloue une participation financière de 200 €à chaque association participante pour le Carnaval des enfants, à savoir Asphalte et Arc en ciel.

**Par 35 voix pour,**  
**M. ESPINAR, Mme LAVOCAT et Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote**

#### **16 Demande de subvention auprès du Conseil général du Val-de-Marne au titre des subventions de fonctionnement aux structures de diffusion du spectacle vivant**

Le Conseil municipal sollicite auprès du Conseil général du Val-de-Marne la subvention la plus élevée possible d'aide à l'activité pour les structures de diffusion du spectacle vivant d'initiative locale, afin d'améliorer le fonctionnement du théâtre municipal.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer tous les documents administratifs et financiers relatifs à cette demande de subvention.

**Par 35 voix pour,**  
**M. ESPINAR, Mme LAVOCAT et Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote**

## **17 Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles IDF pour la restauration du tableau de Jean Baptiste Oudry exposé dans l'Église Saint Georges**

Le Conseil municipal sollicite une subvention auprès de la DRAC Ile de France, au titre de son dispositif d'aide à l'investissement pour les monuments classés au titre des monuments historiques, afin de réaliser la restauration du tableau de Jean-Baptiste Oudry « L'adoration des Mages »

Le Conseil municipal autorise le maire à signer auprès de la DRAC tous les documents relatifs à l'obtention de la subvention,

**Par 35 voix pour,**

**M. ESPINAR, Mme LAVOCAT et Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote**

### **ESPACES PUBLICS ET BATIMENTS**

#### **18 Ecole des poètes : Autorisation au maire de lancer la procédure d'appel d'offres et de signer le marché de travaux pour la réalisation de l'école**

Le Conseil municipal autorise le maire à lancer une procédure d'appel d'offre ouvert, en application des dispositions des articles 22, 26, 33, 39 et 57 du Code des marchés publics,

Le Conseil municipal autorise le maire à lancer et signer les marchés de travaux.

**Par 30 voix pour,**

**M FAISSE, M MAILLOCHON, Mme PEYNOT, M GAUDIN, Mme NIASME s'étant abstenus, M. ESPINAR, Mme LAVOCAT et Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote.**

### **DAUP**

#### **Renouvellement Urbain**

#### **19 Projet de requalification du centre ville : Initiative de la mise en œuvre d'une opération de résorption de l'habitat insalubre (RHI) irrémédiable ou dangereux pour l'immeuble situé 43 rue de Paris, parcelle AP 96**

Le Conseil municipal demande au Préfet du département de déclarer l'immeuble situé 43 rue de Paris, parcelle AP 96, insalubre de manière irrémédiable.

Le Conseil municipal prend l'initiative d'une opération de Résorption de l'Habitat Insalubre irrémédiable dite « RHI » visant cet immeuble dans le cadre du projet de requalification du centre ville.

**Par 30 voix pour,**

**M FAISSE, M MAILLOCHON, Mme PEYNOT, M GAUDIN, Mme NIASME s'étant abstenus, M. ESPINAR, Mme LAVOCAT et Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote.**

#### **20 Projet de requalification du centre ville : Accord au SAF 94 pour revendre les biens acquis au 25 rue de Paris et au 3 rue de la Bretonnerie à l'EPA-ORSA dans le cadre du Dispositif Coordonné d'Intervention Immobilière (DC2I)**

Le Conseil municipal approuve les comptes conventionnels de cessions pour le 3 rue de la Bretonnerie, représentant un montant global de 205.896,93 €, et les comptes conventionnels pour le 25 rue de Paris, représentant un montant global de 501.400,91 €

Le Conseil municipal autorise le SAF 94 à céder à l'EPA ORSA l'ensemble des lots lui appartenant sis 25 rue de Paris, et 3 rue de la Bretonnerie, au prix global conventionnel de 501.400,91 € pour les lots du 25 rue de Paris, et au prix global conventionnel de 205.896,93 € pour le 3 rue de la Bretonnerie, dans le cadre du Dispositif Coordonné d'Intervention Immobilière (DC2I).

**Par 35 voix pour,**  
**M. ESPINAR, Mme LAVOCAT et Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,**

**21 Projet de requalification du centre ville : Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AO 100 située au 16 rue Jules Guesde par la Ville.**

Le Conseil municipal approuve l'acquisition de la partie de la parcelle AO 100, située 16 Jules Guesde, au prix de 470.000 €uros, hors frais liés à la division de la parcelle initiale à la charge de la Ville.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les actes relatifs à cette acquisition.

**Par 30 voix pour,**  
**M FAISSE, M MAILLOCHON, Mme PEYNOT, M GAUDIN, Mme NIASME s'étant abstenus,**  
**M. ESPINAR, Mme LAVOCAT et Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote.**

**22 Projet de requalification du centre ville : demande de Déclaration d'Utilité Publique des travaux de Restauration Immobilière**

Le Conseil municipal sollicite Monsieur le Préfet du Département afin qu'il déclare d'utilité publique les travaux de Restauration Immobilière prescrits dans le dossier d'enquête publique préalable pour les immeubles situés 17/19, 30 et 132 rue de Paris, dans le cadre du projet de requalification du centre ville.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer tout acte en rapport avec ce dossier.

Par 30 voix pour,  
M FAISSE, M MAILLOCHON, Mme PEYNOT, M GAUDIN, Mme NIASME s'étant abstenus,  
M. ESPINAR, Mme LAVOCAT et Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote.

**Développement durable**

**23 Approbation de la convention de collecte sélective des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) des ménages et autorisation de signer les actes correspondants**

Le Conseil municipal approuve le projet de convention de collecte sélective des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) des ménages.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention, ainsi que de tout acte et document s'y rapportant.

**Par 35 voix pour,**  
**M. ESPINAR, Mme LAVOCAT et Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,**

\*\*\*\*\*

**LEVÉE DE SEANCE A 23h**